

Lorsque les honoraires sont à la **charge du vendeur**, il est désormais interdit d'indiquer la mention "FAI" ou "HAI" à côté du prix. Seule une mention type "honoraires charge vendeur" figurera sur l'annonce.

Lorsque les honoraires sont à la **charge de l'acquéreur**, c'est le prix honoraires inclus qui apparaît en premier, puis le prix entendu "hors honoraires", et enfin la mention "honoraires" suivie du pourcentage qu'ils représentent, TTC, de la valeur du bien entendue hors honoraires.

Selon l'article 6-1 de la loi ALUR, il est dorénavant strictement interdit de permuter la charge des honoraires en changeant ultérieurement la nature du mandat (vendeur en acquéreur).

Les honoraires sont généralement à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire dès la prise de mandat

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente et conformément à la politique commerciale du Réseau.

### HONORAIRES DE TRANSACTION HORS COMMERCES, ENTREPRISES, TERRAINS, GARAGES, PARKING : FRANCE METROPOLITAINE HORS DEPARTEMENT 43 (ci-après)

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC MAXIMALE
De 0€ à 100 000€	6 900€
De 100 001€ à 125 000€	6,90 %
De 125 001€ à 150 000€	6,60 %
De 150 001€ à 175 000€	6,30 %
De 175 001€ à 200 000€	6,00 %
De 200 001€ à 400 000€	5,90 %
De 400 001€ à 500 000€	5,60 %
De 500 001€ à 600 000€	5,30 %
Au dessus de 600 000€	5,00%

### HONORAIRES DE TRANSACTION HORS COMMERCES, ENTREPRISES, TERRAINS, GARAGES, PARKING : DEPARTEMENT 43

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC MAXIMALE
De 0€ à 100 000€	5 900€
De 100 001€ à 125 000€	5,90 %
De 125 001€ à 150 000€	5,60 %
De 150 001€ à 175 000€	5,30 %
De 175 001€ à 200 000€	5,00 %
De 200 001€ à 400 000€	4,90 %
De 400 001€ à 500 000€	4,60 %
De 500 001€ à 600 000€	4,30 %
Au dessus de 600 000€	4,00%

### HONORAIRES DE TRANSACTION TERRAINS, GARAGES, PARKING : FRANCE METRO.

PRIX DE VENTE	COMMISSION TTC MAXIMALE
De 0€ à 35 000€	3 800€
De 35 001€ à 70 000€	4 800€
De 70 001€ à 105 000€	5 800€
De 105 001€ à 140 000€	6 800€
Au dessus de 140 000€	7 800€

**HONORAIRES DE TRANSACTION SUR DES FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL,  
LOCAUX COMMERCIAUX : FRANCE METROPOLITAINE**

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>COMMISSION HT MAXIMALE</b>
De 0€ à 25 000€	4 990€
De 25 001€ à 50 000€	7 500€
De 50 001€ à 100 000€	10 000€
Au dessus de 100 000€	10 %*

\* Pourcentage HT sur le prix de vente (TVA en sus)

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10% HT du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 100 000€, les honoraires seront forfaitisés en fonction de la tranche à l'intérieur de laquelle sera fixé le prix de vente. Par exemple, si le prix net vendeur d'un bien est de 45 000€, le barème maximum sera de 7 500€ HT (soit 9 000€ TTC après application du taux de TVA en vigueur de 20%).

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.

**HONORAIRES DE LOCATION TTC : FRANCE METROPOLITAINE**

**A- Plafonds applicables :**

Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8,00€/m<sup>2</sup> de surface habitable en zone normale, 10,00€/m<sup>2</sup> si zone tendue et 12,00€/m<sup>2</sup> si zone très tendue. Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3,00€/m<sup>2</sup> de surface habitable.

**B- Détail et répartition des honoraires**

**1/ Honoraires à la charge du bailleur :**

Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail .

**Détail des prestations :**

Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée,

Autres prestations : A la demande

Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation dus à la signature du présent bail : A la demande

***Détail des prestations et conditions de rémunération :***

**2/ Honoraires à la charge du locataire :**

Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail.

**Détail des prestations :** prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée.

*Mise à jour le 06/01/2023*